

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 MARS

LE BUDGET DE 1892

Nous avons un budget.

Ce budget est naturellement plus dodu que le dernier.

La République est une engraisseuse émérite de budget.

Pas un gouvernement ne s'entend comme celui de nos démocrates à accroître les recettes et à augmenter les dépenses.

La Justice est obligée d'écrire :

« Le chiffre des dépenses publiques est encore augmenté, cette année, de 32 millions.

« Certaines augmentations de dépenses sont nécessitées par les progrès du pays ; certaines diminutions devraient être réalisées grâce au progrès du gouvernement. Et dans notre pauvre France, où l'on ajourne toutes les réformes pratiques depuis soixante-quinze ans, où nous en sommes restés à l'âge de pierre pour l'organisation bureaucratique, les économies opérées au second point de vue doivent considérablement dépasser les surcroîts de dépenses justifiées par le premier.

» Cela n'est pas acceptable. »

Tous les ans la Justice joue la même comédie.

Elle déclare au nom des radicaux, les compères des opportunistes, qu'on ne peut tolérer un état de choses qui n'a son analogue nulle part sur le globe. — Et tous les ans on vote le budget avec ses renflements, ses augmentations d'impôts, ses accroissements de dépenses et son développement du personnel administratif.

Ce que M. Pelletan « appelle l'âge de pierre » est bien tel pour les contribuables ; mais « c'est l'âge d'or » pour les créatures des députés, pour les agents électoraux, pour les parasites de toute sorte, de toute provenance, que le parti républicain introduit dans l'administration comme des rats dans un fromage.

La première « réforme » porterait sur cette bande dévastatrice, et tous les républicains sont également intéressés à ce qu'on la respecte.

LA PROPOSITION MÉLINE

On n'a pas distribué, à la Chambre, moins de neuf amendements à la proposition de M. Méline, tendant au dégrèvement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé au printemps de 1891. Les voici :

1° De MM. Rathier et Merlou :

Rédiger ainsi qu'il suit l'article 1^{er} de la proposition :

« Les terrains, ensemencés en blé, dans lesquels les semences se trouvent perdues et qui seront l'objet de nouvelles semences dans les mois de février, mars, avril 1891, seront exonérés de l'impôt foncier pour l'année 1891. »

2° De M. Borie :

« La même faveur sera accordée aux propriétaires qui n'auront pu faire ce rempla-

cement par suite de manque de ressources. »

3° De M. Jumel :

« Les terrains ensemencés en semences d'hiver et dont les propriétaires justifieront que les ensemencements ont été détruits par la gelée seront exemptés du principal de l'impôt foncier pour une année.

» Le bénéfice de ce dégrèvement appartiendra à l'exploitant du sol, le propriétaire lui en tiendra compte jusqu'à due concurrence sur le montant du fermage. »

4° De MM. Gauthier de Clagny, Haussmann, du Saussay et Marius Martin :

Ajouter la disposition suivante :

« Seront également dégrévés du principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, pour l'année 1891, les maraîchers. »

5° De MM. Lagnel, Baulard, Leydet, Antide Boyer, Camille Raspail, Emile Brousse et Roland :

« Le dégrèvement s'appliquera à toutes les cultures maraîchères et aux primeurs. »

6° De MM. Leydet, Antide Boyer, Charles Rousse, Lagnel, Camille Raspail :

« Le dégrèvement sera appliqué pour les terrains complantés d'oliviers. »

7° De M. Antide Boyer :

« Le dégrèvement accordé aux cultivateurs de blé sera également applicable aux cultivateurs de câpres. »

8° De M. Philipon :

« La présente loi ne sera applicable qu'aux propriétaires dont les cotes foncières ne dépasseront pas, en totalité, la somme de 40 francs. »

9° De M. Dumay :

« Une somme de 8 millions sera prise sur les ressources générales du budget de 1890, pour être affectée à la remise d'un trimestre de leur loyer à tous les ouvriers et employés dont le travail a été suspendu pendant un mois et plus, à l'occasion de la rigueur de l'hiver. »

La Commission du budget, saisie de la proposition Méline, l'a repoussée, après avoir entendu les ministres des finances et de l'agriculture, comme ne s'appliquant exclusivement qu'aux cultivateurs de blé.

Elle s'est prononcée pour le principe d'une intervention gouvernementale en faveur des cultivateurs malheureux, intervention qui devra se produire non sous forme de secours, mais sous forme de dégrèvement.

INFORMATIONS

LA PROPOSITION MÉLINE

La Commission du budget s'est réunie hier pour examiner la proposition de M. Méline. Elle a fixé à trente francs les cotes au-dessous desquelles les cultivateurs seront dégrévés de l'impôt foncier.

LA CENSURE

La Commission relative à la censure des théâtres s'est réunie hier.

Elle a entendu M. Vacquerie qui a parlé pour l'abolition et M. Camille Doucet pour le maintien.

La décision de la Commission sera le maintien du statu quo qui sera probablement voté par huit voix contre trois.

LE JEU AUX COURSES

La France croit savoir que le gouvernement est absolument décidé à faire appliquer la loi contre le jeu sur tous les hippodromes à partir de dimanche.

Si des désordres se produisaient, les courses mêmes seraient supprimées.

LA PAQUE JUIVE

Le ministre vient de décider que, cette année, comme les années précédentes, il sera accordé des permissions dans la mesure la plus large aux israélites qui en demanderont à l'occasion de la Pâque juive, et dont l'instruction et la conduite ne laissent rien à désirer.

Les fêtes de la Pâque juive commencent en 1891 le mercredi matin 22 avril et se terminent le vendredi matin 1^{er} mai.

MM. les chefs de corps et de service conservent, bien entendu, toute latitude, quant au nombre et à la durée de ces permissions, qui doivent nécessairement rester en rapport avec les besoins du service.

UNE STATUE

On nous écrit de Tulle qu'un comité s'est formé pour élever dans cette ville un monument à la mémoire du général de division Tramond, l'un des inventeurs du fusil Lebel, mort prématurément.

La présidence d'honneur de ce comité est dévolue aux généraux Billot et Brugère, compatriotes du général Tramond ; aux généraux Coiffé, commandant le 4^e corps ; de Launay, du 12^e corps ; Dufaure du Bessol, du 19^e corps ; Duval, en retraite à Tulle ; Gérard, commandant la brigade d'infanterie de Tulle.

Le président du comité est le maire de Tulle.

LA SANTÉ DU PRINCE NAPOLÉON

On nous annonce que le prince Napoléon va mieux. Grand bien lui fasse ! Pas un membre de la famille n'a cru devoir se déranger pour aller voir l'Altesse rouge. Ni la princesse Clotilde, ni la princesse Mathilde, ni le prince Victor, ni le prince Louis ne se sont précipités dans les bras du moribond. Le prince n'a reçu qu'une visite : celle de la marquise de Canisy, pauvre « César déclassé ! » Quelles amères réflexions a dû lui suggérer cette désertion !... Mais qu'est devenue aussi la cour de librepenseurs et d'athées qui adulait le cousin de Napoléon III ? MM. Reuan, Berthelot, Goncourt, etc., se sont-ils dépêchés de prendre le train pour porter leurs consolations à l'ex-amphitryon ? Pas un n'a fait semblant de s'apercevoir de la maladie de l'Altesse. Le prince Victor n'a pas été tenter de quitter Bruxelles, il sait ce qui l'attend. Son père a pris toutes les précautions nécessaires, paraît-il, pour lui enlever la part la plus considérable de sa fortune. La mort de

Jérôme donnerait-elle au parti bonapartiste un peu plus d'homogénéité ? Personne ne le croit. Les choses resteraient en l'état. Victor a donné sa mesure. Aussi les bonapartistes ne manifestent-ils aucune émotion.

La santé du prince Napoléon, après s'être quelque peu améliorée, s'est subitement affaiblie.

Le prince a passé une nuit très agitée.

Le pouls est d'une extrême faiblesse. Les médecins cependant ne se montrent pas trop inquiets.

LE PASSEPORT EN ALSACE-LORRAINE

Berlin, 4 mars.

L'Empereur a pris part au dîner qui a eu lieu hier soir chez le général de Caprivi. Il est arrivé un peu avant six heures à l'hôtel de la chancellerie.

Dans les milieux officiels, on ne dissimule pas que l'Empereur conçoit déjà des regrets de l'attitude prise dans le rétablissement des mesures vexatoires des passeports ; la décision a été blâmée dans l'entourage de Guillaume, certains de ses familiers ne s'en sont pas cachés tout à fait et l'attitude de la presse européenne tout entière n'a pas eu pour résultat de faire disparaître cette impression.

L'Empereur a paru s'inquiéter surtout vivement des articles des journaux anglais et spécialement de ceux qui jusqu'à présent se montraient peu sympathiques à la France ; tous ayant déclaré que l'impératrice-mère avait reçu des Parisiens un accueil d'une correction parfaite, l'Empereur a compris ce que la mesure prise par lui avait d'inattendu.

On ne se cache pas pour déclarer que la mesure édictée sera vite supprimée, et qu'on reviendra à l'ancien état de choses.

Belfort, 4 mars.

Depuis hier matin, la Compagnie des chemins de fer de l'Est, afin d'éviter aux voyageurs le désagrément d'être refoulés à leur arrivée à Montreux-Vieux par les autorités allemandes, au cas où ils ne seraient pas munis du passe-port visé, a pris la mesure que voici :

Avant le départ de chaque train se dirigeant sur l'Alsace, les employés vont de compartiment en compartiment rappeler aux voyageurs les nouvelles dispositions prises par le gouvernement allemand, en vertu desquelles l'ordonnance du passeport visé est appliquée dans son entier sans atténuation.

Ces excellents avis ont pour conséquence de faire descendre à temps un certain nombre de voyageurs trop confiants, qui prennent ensuite les trains suisses ou se résignent à rebrousser chemin. La Compagnie échange les billets ou indemnise les voyageurs à leur gré.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 mars 1891.

Séance tenue avec une nuance de lourdeur : 3 0/0, 95.37 ; 4 1/2 0/0, 105.05.
La Banque de Paris n'en poursuit pas moins son mouvement de reprise. La Société Générale est très bien tenue à 515.
Le Crédit Lyonnais maintient son avance à 824. On cote le Crédit Foncier 4,288.

La Banque d'Escompte, qui avait regagné hier le cours de 558, termine demandée à 360.

Nous laissons le Crédit Mobilier à 443, soit une hausse de 7.50 sur la veille. La Compagnie Générale Transatlantique ferme à 615.

Le Crédit Foncier de Tunisie garde ses bonnes tendances à 482.50.

La part *Petite Presse* débute à 85 et clôture à 90, gagnant 5 fr.

L'action des Chemins de fer Portugais a des achats suivis de 315 à 320. La campagne menée contre la constitution du Grand Central espagnol ne parviendra pas à entamer les cours des actions de la Compagnie Royale.

Les hauts cours pratiqués sur l'action de Saint-Antoine ont déterminé quelques réalisations d'acheteurs pressés d'encaisser leurs bénéfices, mais les nouvelles demandes suffisent à maintenir le titre aux environs de 60 fr. Le conseil d'administration doit statuer prochainement sur le chiffre de l'acompte de dividende qui va être mis en distribution.

Les obligations 5/0 du Jardin d'Acclimatation restent à 501.50 en hausse constante. Elles ont encore 30 fr. à gagner pour se niveler avec les obligations de même valeur.

Les Chemins Economiques sont à 426.

Chronique Locale ET DE LOUEST

Un certain nombre d'habitants de la ville de Saumur viennent d'adresser à M. le Maire la pétition suivante :

« Saumur, le 3 mars 1891.

» Monsieur le Maire,

» Les soussignés ont l'honneur de vous prier de prendre en mains la défense des intérêts populaires et d'user du droit que vous confère l'article 30 de la loi des 19-22 juillet 1791, vous autorisant à taxer le prix du pain.

» MM. les Boulangers viennent, par une décision de leur syndicat en date du 1^{er} mars courant, d'élever le prix du pain de 3 kilos à la somme de 4 fr. 40. Il nous semble que rien ne justifie une semblable augmentation. Si, en effet, le prix de la culasse de farine vient de s'élever à 59 ou 60 fr., nous constatons, en nous reportant aux mercuriales antérieures, et en particulier à celle de 1880, qui fut de toutes la plus élevée depuis douze ans, que la moyenne du prix de la culasse fut alors de 65 fr. 31 centimes (soit 6 fr. 34 de plus qu'aujourd'hui), tandis que, dans la même année, le prix moyen du pain de 3 kil. ne dépassa pas 4 fr. 08.

» En outre, en consultant le cours du pain dans les villes qui nous avoisinent, nous le trouvons, à la date d'aujourd'hui 3 mars, aux taux suivants :

Blois	4 f. 02
Poitiers	4 05
Chinon	4 00
Bressuire	4 00
Thouars	4 05

» Il est bien vrai que ces cours sont à An-

gers de 4 fr., 10 et à Tours de 4 fr. 15. Mais vous voudrez bien remarquer que l'importance de ces deux villes est quatre fois supérieure comme population à celle de la nôtre, et dès lors les frais généraux en sont augmentés sensiblement.

» Nous vous prions donc, Monsieur le Maire, de faire droit notre requête, dont l'adoption s'impose au nom des intérêts du peuple, déjà si durement éprouvé par les rigueurs de l'hiver.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de notre respect. »

Au sujet de la crise agricole, plusieurs journaux de Paris et de province font les justes réflexions suivantes :

« Dans tout le Centre, l'Ouest et le Nord, régions essentiellement productives, les ensemcements sont partout à refaire. Après ce très long hiver, la misère est grande dans les campagnes. Le gouvernement et les Chambres feront bien de prendre à ce sujet des mesures d'urgence.

» Une mesure qui rendrait d'éminents services aux cultivateurs serait, pour les mois de « mars, avril et mai, l'abolition ou le renvoi à une autre époque, ou au moins la réduction à 13 jours » des périodes de 28 jours qui vont s'effectuer. Les agriculteurs ont besoin de tous les bras dont ils peuvent disposer pour refaire les ensemcements.

» Le ministre de l'agriculture rendrait un service signalé aux agriculteurs en obtenant de son collègue de la guerre que les travailleurs restent dans les campagnes. »

MORT SUBITE

M. de Bonnière, vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Saumur, est mort subitement cette nuit en son domicile, rue du Temple.

LA DISPARITION MYSTÉRIEUSE

Il circule constamment, sur la disparition des époux Delabarre, les bruits les plus contradictoires.

On parle toujours de suicide, et que les cadavres auraient été trouvés quai Saint-Nicolas; d'autres prétendent que, loin de se suicider, M. et M^{me} Delabarre auraient pris le train de Nantes, où ils ont été aperçus.

Mais il résulte de nos derniers renseignements que ce n'est pas vers Nantes que les fugitifs se seraient dirigés, mais bien vers Bordeaux, en prenant le train à Varennes, première station au-dessus de Saumur, sur la ligne de Tours.

Le soir du départ, ils auraient été vus, à onze heures 1/2, rue Beaurepaire. M^{me} Delabarre avait la tête recouverte d'un épais fichu quand on les a conduits en tilbury à Varennes.

Maintenant, les paris sont ouverts.

adoptèrent l'enfant, le prirent sous leur protection et se mirent en tête de lui rendre une famille.

Après mille incidents, ils découvrirent celui qui avait intérêt à le faire disparaître : un entrepreneur de charpente nommé Belcoq. Cet homme avait épousé une veuve qui, de son premier mari appelé Talbot, avait eu un enfant, Louis, ce même Louis trouvé et recueilli par Marchand et protégé par les trois amis. Madame veuve Talbot, devenue Madame Belcoq, mourut après avoir donné à son second époux un fils qu'on nomma Maurice. Belcoq, voulant assurer à son enfant l'héritage de sa mère qui, par suite de clauses spéciales, intervenues lors du contrat du premier mariage conclu avec Talbot, revenait tout entier au fils de ce dernier, Belcoq essaya de supprimer Louis par différents moyens qui échouèrent grâce à l'intervention de Marchand et des deux peintres. Une dernière fois, en 1880, il tenta de se débarrasser de Louis, devenu un jeune homme, par un assassinat brutal, en l'assommant d'un coup de poing et en le précipitant dans la Loire. Maurice, survenu en ce moment au bord du fleuve, se jeta à l'eau et sauva son frère. Belcoq, n'osant plus reparaitre devant

TEMPÉRATURE

Le baromètre se remet à baisser lentement; mais le ciel, bien que très nuageux, reste avare de pluie. Le vent est cependant nord-ouest. Nous pensons, toutefois, que l'eau ne va pas tarder à tomber sérieusement.

A Nantes, hier, le ciel était nuageux et le vent assez fort de N.-O. Le baromètre baissait légèrement depuis midi; il marquait 778^{m/m} à 3 heures.

La situation se trouble; un changement de temps est imminent. Le temps peut devenir humide ou pluvieux.

EGLISE SAINT-PIERRE

Des conférences spéciales pour les hommes seront faites pendant le Carême, en l'église Saint-Pierre, par le R. P. Charpentier, de la Compagnie de Jésus, le vendredi de chaque semaine, à huit heures et demie du soir.

La première conférence aura lieu demain vendredi.

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Cette année, le 9^e corps d'armée fera des manœuvres de division qui dureront quinze jours, aller et retour compris.

PENSIONS MILITAIRES

Les vieux retraités apprendront avec satisfaction qu'il vient d'être inscrit au budget de 1892, sur la question des pensions militaires, un crédit initial de 3,271,540 fr. en vue d'attribuer aux pensionnaires âgés d'au moins soixante ans et retraités sous les régimes antérieurs aux lois de 1878, 1879, 1884 et 1883, une allocation supplémentaire, annuelle et viagère.

Les pensionnaires ci-dessus désignés recevront l'allocation supplémentaire dès qu'ils auront atteint l'âge de soixante ans au 1^{er} janvier 1892; ceux qui seront au-dessous de cet âge recevront l'allocation à partir du 1^{er} janvier qui suivra l'accomplissement de leur soixantième année.

LES FACTEURS RURAUX

En raison des rigueurs de l'hiver, M. le ministre du commerce a décidé d'accorder une gratification à tous les facteurs ruraux qui étaient en service au 31 décembre.

LE PROCHAIN RECENSEMENT

Le *Journal officiel* publie le décret portant qu'il sera procédé, le 12 du mois d'avril, au dénombrement de la population par les soins des maires.

Il énumère la catégorie des personnes qui ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt ou à l'application des lois d'organisation mu-

nicipale: Corps de troupes de terre et de mer, communautés religieuses, etc.

LE PARI MUTUEL EN PROVINCE

M. Coustans, ministre de l'intérieur, vient d'adresser à tous les préfets des départements une circulaire par laquelle il les prie d'interdire toutes sortes de paris sur les hippodromes ou champs de courses.

Les préfets seront tenus, aux termes de cette circulaire, à faire connaître la décision ministérielle aux Sociétés de courses de leur département respectif.

AVIS

A compter du 1^{er} MAI 1891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fête, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

PRYTanÉE DE LA FLÈCHE

La date du concours pour l'admission au Prytanée militaire de La Flèche est fixée au 6 juillet dans chaque chef-lieu de département.

Les candidats devront se faire inscrire du 4^{er} au 31 mai. Le programme des connaissances exigées est déposé à la préfecture.

ÉCOLE DE SAINT-CYR

Les candidats à l'École spéciale militaire sont prévenus que, par décision du 22 février dernier, le ministre de la guerre a fixé à 450 le nombre des élèves à admettre à cette École à la suite du concours d'admission de 1891.

Sur ces 450 élèves, 45 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de l'École, en 1893.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 2 mars. — Maurice-Jules Marchesseau, rue Saint-Michel; — Jeanne Montigny, quai de la Marine.

DÉCÈS

Le 3 mars. — Maurice-Lucien Fortier, 7 mois, rue des Saulaies

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 24 février 1891, l'introduction des plants de vignes étrangères et des plants de vignes provenant d'arrondissements phylloxérés est autorisée dans l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres) et dans les cantons de Loudun, Moncontour et Monts-sur-Guesnes, arrondissement de Loudun (Vienne).

LOUERRE. — *Infanticide*. — Une jeune fille de Louerre, nommée Poirier, a été écrouée à la prison de Saumur, sous l'inculpation d'infanticide.

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Mais Emmanuel, pour jouer, regrimpa sur le divan, se barricada derrière des coussins, et ce fut pendant quelques minutes une partie de cache-cache entremêlée de rires et de baisers. La mère, naturellement, en sortit victorieuse, emportant son petit prisonnier dans ses bras, et l'emmena coucher après qu'il eût donné à son père le baiser du soir, ce bon gros baiser sonore, à pleine bouche, que les tout petits seuls savent donner.

Marchand, en attendant le retour de sa femme, se mit à corriger les épreuves d'un article de critique littéraire destiné à une importante revue.

C'était une étrange histoire que celle de ce Belcoq dont il venait d'être question.

Une nuit, Marchand trouva endormi au pied de l'Arc-de-Triomphe un petit garçon de sept ans, qui s'était enfui d'une pension de Neuilly, où on le maltraitait. Marchand et deux peintres, ses amis, Marcel Pépin et Antony Camelot,

Ils étaient catholiques et pratiquaient leur religion sans ostentation comme sans fausse honte. La communauté de leur foi, de leurs espérances, de leurs pratiques religieuses, donnait à leur amour cette sincérité, cette solidité et cette élévation que l'on ne rencontre que dans les ménages chrétiens.

— Qu'est-ce que ce papier? lui demanda-t-elle en désignant une lettre de mariage posée sur le bureau.

— Lis!

Elle lut à demi-voix :

« Paris, le 11 septembre 1886. »

» Monsieur René Bernard a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mademoiselle Calixte de Courson, et vous prie d'assister à la bénédiction nuptiale qui leur sera donnée le samedi 18 courant, à midi très précis, en l'église Notre-Dame de Passy.

» Le comte et la comtesse Odon Wegrow de Garwolin ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Calixte de Courson, leur belle-fille et fille, avec Monsieur René Bernard, et vous prient... etc. »

— Connais pas l'lit Céline en replaçant le papier sur le bureau. Et toi?

L'accusée a fait des aveux, mais on n'a pas retrouvé le cadavre de son enfant.

ENCORE UN PERCEPTEUR EN FUIITE !

D'après une dépêche adressée de Chalonnnes au *Ralliement*, le percepteur de cette ville est en fuite. Notre confrère manque de détails.

ANGERS. — *Double suicide.* — L'individu qui a été trouvé pendu sur le territoire de la commune de Grez-Neuville est un cordier d'Angers, nommé Aubry, célibataire. Il habitait rue de la Pinte et travaillait chez M. Voisine.

On attribue la détermination funeste prise par Aubry au chagrin causé par le suicide de son père.

En effet, Aubry père s'est pendu à son domicile dans la journée de jeudi. En apprenant cette triste nouvelle, Aubry a été frappé d'une folie soudaine.

Le lendemain, il prenait le train à la gare Saint-Serge et allait au loin se donner la mort.

LA DIRECTION DE L'OPÉRA-COMIQUE

On lit dans l'*Anjou* :

« Nous apprenons que notre compatriote, M. Jules Breton, l'ancien directeur du théâtre d'Angers si regretté de tous les dilettantes de notre ville, a reçu, de plusieurs notabilités artistiques de Paris, des télégrammes l'invitant d'une façon pressante à poser sa candidature à la direction de l'Opéra-Comique, vacante comme l'on sait, par suite de la démission de M. Paravey.

« Nous ignorons les intentions de M. J. Breton, qui paraît hésitant, mais nous faisons des vœux pour la réussite d'une combinaison qui favoriserait les intérêts des commentateurs en même temps qu'elle servirait ceux de l'art. »

D'un autre côté, l'*Agence Havas* dit :

« C'est M. Carvalho qui a actuellement le plus de chances de recueillir la succession de M. Paravey à la direction de l'Opéra-Comique. »

POITIERS. — *Les feuilles d'impôts.* — A peine a-t-on distribué à Poitiers les feuilles d'impôts que, de toutes parts, nous arrivent des protestations.

Tel qui payait 26 francs en 1890, payera, en 1891, 67 francs. Tel autre qui en 1889 payait 44 francs, et, en 1890, 62 francs, payera, en 1891, 78 francs.

Nous ne pouvons rien à cela.

C'est la façon républicaine de réaliser le fameux programme : *Des économies, ni emprunt, ni impôts nouveaux !*

D'une lettre que nous recevons ce matin, nous détachons le passage suivant :

« ... Je me vois augmenter de 34 francs,

— Je connais René Bernard et tu le connais aussi. C'est le jeune homme qui habite l'appartement pareil au nôtre, au-dessus de nous, au quatrième étage.

— Parfaitement ! Je l'ai rencontré quelquefois dans l'escalier. Un grand blond, très poli, l'air très distingué. Qu'est-ce qu'il fait ce monsieur ?

— C'est un savant. Il s'occupe d'électricité. Il écrit dans la *Revue scientifique*.

— Il est riche ?

— Non. Il a de quoi vivre : six mille francs de rente.

— Et le comte Wegrow de Garwolin... Quel drôle de nom ! De quel pays peut-il bien être ?

— De la Pologne. Wegrow et Garwolin sont deux villes de la province de Podlaquie.

— Comme tu es savant ! fit Céline avec une jolie petite moue de ses lèvres très rouges.

Et ce comte étranger, est-il riche, lui ?

— C'est un banquier. Il possède quelque chose comme cent millions.

— Oh ! Et ce M. René Bernard, avec ses six mille francs de rente, épouse la fille d'un banquier aussi colossalement riche ?

— D'abord, entendons-nous. Mademoiselle Calixte n'est pas sa fille, elle n'est que sa belle-

je n'en donnais que 44,60 depuis que j'ai acheté ma maison et que j'y travaille. Il n'y a pourtant rien de changé dans ma maison, si ce n'est que l'ouvrage va moins que précédemment ; et si je les laisse faire, je ne sais où ils iront ; mais c'est au-dessus de mes forces... »

Nous prions notre correspondant de regarder au verso de sa feuille d'avertissement.

Il verra, aux paragraphes III et IV, quelles sont les formalités à remplir pour les demandes en décharge ou réductions.

Rappelons, pendant que nous sommes sur ce sujet, ce que nous avons déjà publié :

Les propriétaires de propriétés bâties ont, pour réclamer contre l'évaluation attribuée à leurs immeubles, un délai de six mois à dater de la publication du premier rôle dans lequel cet immeuble aura été imposé, dans trois mois à partir de la publication du rôle suivant (art. 7) ; mais les délais expirés, l'évaluation deviendra définitive pour dix ans, et aucune demande en décharge et en réduction ne sera admise que dans le cas de destruction partielle ou totale de l'immeuble, ou si celui-ci vient à être converti en bâtiment rural (art. 7 et 8).

C'est là, nous l'avons dit, une dérogation absolue du droit reconnu jusqu'à présent à tout propriétaire d'un immeuble bâti, de réclamer dans les trois mois de l'émission de chaque rôle.

Mais c'est ainsi. Et il faut s'y résigner.

(Journal de la Vienne.)

RENNES. — Le concours de la Société hippique d'Ille-et-Vilaine aura lieu les 24, 25, 26 et 27 avril 1891. 12,000 francs de prix seront distribués, entre autres *La Coupe*, prix extraordinaire, 2,000 francs, pour chevaux sautant les obstacles.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU LOIR-ET-CHER

La Cour d'assises de Loir-et-Cher a condamné à mort Denis Rebours, qui a assassiné à coups de serpe, le 11 novembre, pour les voler, trois personnes, ses parents, savoir : Rebours, sa femme et sa fille.

Les hommes masqués

La Cour d'assises de Loir-et-Cher tient décemment la corde.

Deux malfaiteurs redoutables, ce sont les nommés Bruneau et Forgeais.

Pour voler sans qu'on puisse les retrouver, ils recouvraient leur tête de mouchoirs et se barbouillaient la figure de suie, ce qui les rendait méconnaissables.

Le 30 juin, au soir, ils vinrent frapper à

filles ; ensuite elle ne possède rien par elle-même. M. de Courson, son père, se ruina à la Bourse, et, en mourant, il laissa sa femme et sa fille dans une position voisine de la misère. Le banquier, qui cherchait l'occasion de s'introduire dans la bonne société, qui, malgré l'éclat de ses millions, lui restait fermée, trouva l'occasion favorable. Il offrit ses sacs et sa main, celle-ci portant ceux-là, à Madame veuve de Courson, qui, légère et frivole, accepta ce marché où l'amour n'entraînait pas en ligne de compte.

— On n'est pas près du soleil sans ressentir l'influence bienfaisante de ses rayons, répartit Céline, et un beau-père cent fois millionnaire ne laisse pas se marier sa belle-fille comme une indigente. Quand l'affection ne lui conseillerait pas la générosité, la vanité la lui commanderait.

— Et si l'honneur commandait à M. René Bernard et à Mademoiselle Calixte de Courson de ne pas accepter les cadeaux du comte polonais ?

— L'honneur ?

— Eh ! oui. Sais-tu dans quelle eau trouble ce comte exotique au nom pompeux a pêché ses millions ?

coups redoublés à la porte de deux septuagénaires, les époux Haudebert, qui habitent avec leur fille, presque idiote, une maison isolée aux Boulleaux (Loir-et-Cher).

Les deux misérables ordonnaient qu'on leur ouvrit.

« Nous sommes les gendarmes de la Ville-aux-Clercs, déclaraient-ils ; nous avons une pièce importante à faire signer ; ouvrez de suite, sinon nous allons requérir le maire ! »

Au moment où M^{me} Haudebert se levait, la porte céda sous l'effort des deux malfaiteurs, qui, une fois entrés, demandèrent de quoi manger et de l'argent.

La pauvre femme n'essaya pas de résister et leur servit à manger.

Le repas terminé, les brigands, peu satisfaits de l'aumône — 40 francs, — qui leur était faite, explorèrent la maison dans tous les coins.

Tandis qu'ils se livraient à leurs recherches, M^{me} Haudebert, plus morte que vive, enlevait d'un petit placard un porte-monnaie contenant toute sa fortune, 3,000 francs environ, et le plaçait dans le lit où était couché son mari paralysique ; mais les deux hommes fouillèrent le lit de la fille et des époux Haudebert et y trouvèrent le petit trésor ; ils s'enfuirent ensuite.

La terreur produite dans le pays par cet acte de brigandage fut d'autant plus grande que, quelques semaines auparavant, un crime analogue avait été commis avec une pareille audace.

Dans un hameau, appelé le Bâtis, distant de 300 mètres du bourg de Romilly, habitait une femme, la veuve Martellière, âgée de soixante-neuf ans. Le 16 avril dernier, vers onze heures du soir, on chercha à ouvrir du dehors la porte de sa maison. La veuve Martellière était couchée.

— Qui est là ? demanda-t-elle.

— Nous sommes quatre, répondit une voix ; il nous faut mille francs pour chacun ; sans cela, on vous tuera et on mettra le feu au bazar !

La femme prit peur. Sa porte commençait à céder, la brèche était déjà faite. Elle courut à son armoire, prit quatre billets de 1,000 francs et les glissa par l'ouverture de la porte aux malfaiteurs, qui s'en emparèrent et s'éloignèrent précipitamment.

Il fut impossible de retrouver la trace des criminels.

Mais l'émotion causée par leur méfait était restée très vive.

Bruneau a comparu seul devant la Cour d'assises de Loir-et-Cher ; son complice est parvenu jusqu'à présent à se dérober aux poursuites de la Justice.

L'enquête a révélé que Bruneau, depuis l'âge de seize ans, avait quitté ses parents, qui habitent Sablé, et courait les grands chemins, vivant de filouteries et de rapines.

— Non ! Mais comment es-tu si bien au courant et de ce mariage et de ces affaires de famille ?... Je croyais que tu ne connaissais M. René Bernard que de vue, pour le rencontrer dans l'escalier.

— Il suit depuis longtemps mes articles, et il a lu mes romans. Ma prose lui donna confiance en moi, et, il y a quinze jours, il me fit parvenir un mot me demandant de lui accorder une entrevue chez lui. J'allai le voir, et, de but en blanc, il m'exposa sa vie, son amour pour Mademoiselle Calixte, l'offre que faisait Odon Wegrow de doter sa belle-fille, et, m'ayant fourni certains documents très curieux qu'il me fit lire, il conclut en disant : « Vous avez traité bien des fois dans vos ouvrages la question du mariage, vous êtes marié vous-même et n'avez aucun intérêt dans mes affaires, vous ne me connaissez presque pas ; par conséquent, vous devez être un juge impartial dans ma propre cause, où je crains de me laisser aveugler par la passion ou par mon intérêt. Que me conseillez-vous ? Dois-je, oui ou non, permettre que Calixte accepte une dot du banquier ? » Je demandai deux jours pour réfléchir, et, tout bien pesé, je répondis : « Non, vous ne le devez pas ! Épousez Mademoiselle

Il a été condamné à huit années de travaux forcés.

Un paysan frappe à la porte close d'un voisin :

— Eh père Tessier, dormez-vous ?
— A cause ?
— Vous me prêteriez cent écus pour acheter une vache à la foire.
— J'dors !

AVEZ-VOUS DES CORS ?

Un Américain donne pour enlever les cors un moyen bien simple. Il suffit d'émietter très fin du pain dans le quart d'une tasse de fort vinaigre. Au bout d'une demi-heure, le mélange a pris la consistance d'un cataplasme qu'on applique sur le cor avant de se mettre au lit ; le lendemain matin, la douleur a disparu, et il n'y a plus qu'à enlever le cor, qui se détache aisément. S'il datait de loin, on répéterait la même opération plusieurs fois.

Une autre appréciation d'un médecin !

Corlay (Côtes-du-Nord), le 23 mai 1890. — J'ai expérimenté vos Pilules Suisses, tous les malades auxquels je les ai prescrites n'ont eu qu'à s'en louer. Je vous autorise à livrer mon appréciation à la publicité.
Docteur GUÉRIN, médecin.

Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 9 Mars 1891

LA BASOCHE

Opéra-comique en 3 actes, de M. A. Carré, musique de A. MESSAGER.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 5 mars, sixième représentation de *LOHENGRIN*.

Samedi 7 mars, septième représentation de *LOHENGRIN*.

BOURSE DE PARIS

Du 4 Mars 1891

3 0/0	95 55
3 0/0 nouveau	93 70
3 0/0 amortissable	93 60
4 1/2	105 »

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Calixte pauvre, ou ne l'épousez pas. »

— Quelles sont donc les raisons assez graves pour motiver cette détermination extrême ?

— Je ne puis les dire. J'ai juré à René Bernard sur mon honneur d'honnête homme, et sur ma foi de chrétien, de les taire toujours et quoi qu'il arrive.

— Toujours et quoi qu'il arrive ! C'est bien solennel !

— Oui, toujours et quoi qu'il arrive, reprit Marchand, et je te prie, mignonne, toi aussi, de me garder le secret toujours et quoi qu'il arrive ; il y va de l'honneur d'un des plus beaux noms de France, de l'honneur du nom de Courson. Tu me le promets, Céline ?

Elle répondit d'un petit ton décidé :

— Je te le promets, Gustave.

Puis elle ajouta, craintive :

— Est-ce que ce secret pourrait l'occasionner quelque désagrément ?

— Du désagrément ! répondit l'écrivain. Oh ! non, pas du désagrément ! Plus que cela, tout au moins un danger grave !

— Un danger grave ! Tu m'effraies. Pourquoi t'es-tu mêlé de cette affaire ?

— Cet homme me demandait un conseil, pouvais-je le lui refuser ? Je me suis dit : fais ce que dois, advienne que pourra !

(A suivre.)

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 28 FÉVRIER 1891

Froment-commerce.	1 hectolitre	21	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	20 73		Veau	2
Méteil	17		Mouton	2 40
Seigle	13 30		Porc	1 60
Orge	14		Poulets la couple	4
Avoine	10 50		Dindonneaux	14
Sarrasin			Canards	6
Haricots blancs	30		Oies	11
Haricots rouges	28		Beurre le kilog.	2 80
Fèves			(Eufs la douzaine	0 45
Noix	17		Foin, la charretée de	
Châtaignes	10		780 kilog.	65
Sel les 100 kil.	15		Luzerne	60
Son	16		Paille	30
Pommes de terre,			Huile de noix, 50 kil.	130
la barrique,	12		Chanvre 1 ^{re} qualité	
Farine, la culasse de	60		les 52 kilog. 500	35
157 kilog.			id. 2 ^e	33
Pain 1 ^{re} qual., le kil.			id. 3 ^e	30
id. 2 ^e id. Of. 35			Charbon de bois, les	
id. 3 ^e id. Of. 33 66			100 kilog.	16
			Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.		
Souzay et environs	la barrique	150 à 200
Champigny		150 à 200
Varrains		150 à 200
Bourgueil		160 à 200
Restigné		150 à 200
Chinon		130 à 150
Blancs.		
Coteaux de Saumur	la barrique	200 à
Ordinaires, environs de Saumur		135 à 140
Saint-Léger et environs		120 à 130
Varrains et environs		135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs		115 à 120
La Vienne		115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique	40 à 45
Cidre de Normandie		45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	66
Vinaigre de vin		24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers,	de 20 50 à 22 »	de 9 50 à 10 »	
Saumur,	de 19 90 à 20 50	de 10 » à 10 »	
Cholet,	de 20 50 à 22 »	de » » à » »	
Baugé,	de 20 » à 20 50	de 9 50 à 10 »	
Segré,	de 20 » à 22 »	de 10 » à 10 »	
Beaupréau,	de 20 » à 22 »	de 9 50 à 9 75	
Montfaucon,	de 20 » à 22 »	de 9 50 à 10 »	
Chemillé,	de 20 » à 22 »	de 10 25 à » »	
Champloceaux,	de 20 » à 22 »	de 9 50 à 10 »	
St-Florent-le-Vieil,	de 20 » à 22 »	de 9 50 à 10 »	
Vihiers,	de 19 50 à 20 »	de 10 » à » »	
Brissac,	de 20 » à 22 »	de 10 » à » »	
Chalonnès,	de 20 » à 22 »	de 9 75 à » »	
Doué,	de 20 50 à 21 »	de 10 » à 10 50	
Nantes, blés d'Algérie, de 22 90 à 23 » les 100 kilog.			
Bons blés français, de 25 50 à 26 » les 100 kilog.			

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris
Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale, 13 fr.

Sommaire du 28 février 1891 :

La nouvelle collection d'objets d'art hébraïques au Musée de Cluny (1 grav.), M. Heyvor. — Une moraliste autrichienne, M. Alfred Marchand. — Elie Berthet (1 grav.), M. L***. — Les beaux jours (1 grav.), M. A. S. — Le rôle des femmes, M^{me} Necker de Saussure. — Un treuil électrique (1 grav.), M. Perron. — Le château des gendarmes à Dijon (2 grav.), M. H. Chabenf. — La renaissance des tapisseries (1 grav.), M. Gerspach. — Les Indiens des Etats-Unis (3 grav.), M. Daniel Bellet. — Le serment, nouvelle (suite et fin), M. Camille Debans. — La science au coin du feu (1 grav.), M. R. Leblanc.

Etude de M^e MAURICE, avoué-licencié à Chinon, rue de l'Epeau.

A VENDRE Biens Immeubles

Situés communes de Savigny (Maine-et-Loire) et de Parnay (Maine-et-Loire),

En la salle de la Mairie de la commune de Savigny-en-Véron, et par le ministère de M^e ROCHE-RAUD, notaire à Avoine, commis à cet effet,

Le DIMANCHE 22 MARS 1891, à 3 heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en vertu d'un jugement rendu au Tribunal civil de Chinon, le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Et aux requête, poursuite et diligence de Madame Marie Gallé, épouse de M. Pierre Mureau, cultivateur, avec lequel elle demeure à Brelignolles, commune de Savigny, et ce dernier pour l'assister et autoriser,

Ayant pour avoué constitué M^e Marie-François-Emmanuel MAURICE, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Chinon, demeurant dite ville, rue de l'Epeau ;

En présence ou eux dûment appelés de :
1^o M. Louis Gallé-Poisson, cultivateur, demeurant au Petit-Chouzé, commune de Savigny ;
2^o Madame Louise Gallé, épouse de M. Charles Dufresne, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Place, commune de Savigny, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser,

Ayant M^e HENPIN pour avoué,
Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente des immeubles ci-après désignés, indivis entre les parties.

DÉSIGNATION

Des biens à vendre

Premier lot.

Une maison, cour et outch, d'une contenance ensemble de onze ares vingt-huit centiares, située à Brelignolles, commune de Savigny, joignant au nord la levée de la Loire, au couchant un chemin.

Deuxième lot.

Quatre ares quarante-cinq centiares de friche, à l'Artais, commune de Savigny, joignant au levant Badiller, au midi Page, au nord le même et au couchant Mureau.

Troisième lot.

La moitié indivise avec autres, de savoir :
Onze ares de terre et friche, aux Bourrières ;

Neuf ares quatre-vingt-douze centiares de terre, à la Gennetaie ;

Onze ares quarante-neuf centiares de bois et terre, au même lieu ;

Cinq ares cinquante centiares de terre, aux Fontenelles ;

Cinq ares cinquante centiares de terre, au bois l'Artais ;

Cinq ares cinquante centiares de terre, aux Rouères ;

Et douze ares trente-sept centiares de vigne, au Champ-de-la-Motte

Ces sept derniers immeubles situés commune de Parnay (Maine-et-Loire).

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en trois lots, sur les mises à prix ci-après fixées par le jugement sus-daté, savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci. 2,500 f.

Le deuxième lot sur celle de vingt francs, ci. 20

Le troisième lot sur celle de vingt francs, ci. 20

Total des mises à prix : deux mille cinq cent quarante francs, ci 2,540 f.

Faculté de réunir plusieurs lots en un seul lors de l'adjudication.

Fait et rédigé le présent original de placard par M^e Maurice, avoué du poursuivant.

Chinon, le vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : E. MAURICE
Avoué-licencié.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

1^o A M^e MAURICE, avoué poursuivant ;

2^o Et à M^e ROCHE-RAUD, notaire à Avoine, dépositaire du cahier des charges.

Enregistré à Chinon, le 28 février 1891, folio 81, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE COURSON.

A VENDRE

1^o FOIN, première qualité ;
2^o 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (865)

A AFFERMER UN PRÉ

Entouré de murs, avec Abreuvoir
Situé à Bagneux

Contenant 77 ares environ.

S'adresser au bureau du journal.

A louer présentement MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

A louer présentement MAISON AVEC JARDIN

Située au Clos-Bonnet

S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (114)

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS
Depuis 65 fr. la barrique
DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René
SAUMUR

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la Mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques ; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc. ; en un mot la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre : seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'àux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Etude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienne).

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ

Le Dimanche 8 Mars 1891, à midi, au bourg de Saint-Léger, par le ministère de M^e HERBAULT, il sera vendu, aux enchères publiques :

Dictionnaire de Littré, non coupé ;
Bois de lit, tables de nuit, couettes, couvertures, rideaux, grand bureau en chêne, tables, chaises, alambic de distillateur, batterie de cuisine en cuivre, presse à copier et autres très bons objets.

On paiera comptant et 10 0/0 en sus. (155)

A CÉDER Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

Une grande Compagnie d'assurances demande un REPRÉSENTANT à Saumur. — S'adresser au Directeur régional, M. Gasnier, 40, rue de l'Étandière, à Angers. (174)

APPRENTI de 13 à 16 ans est demandé à l'Épicerie parisienne, 33, rue d'Orléans. (137)

ON DEMANDE un Concierge pour grille de parc. S'adresser au château de Candès, par Montsoreau. (148)

ON DEMANDE DE BONS EMBALLEURS D'ŒUFS, mais seulement ceux qui sont depuis longtemps accoutumés à emballer pour le marché de Londres. Salaire élevé. Ecrire à L. H., bureau du journal. (170)

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

Exposition Générale des Nouveautés d'Été

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédient franco et gratis, dans toute la France et dans le monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les tissus, ainsi que ses Catalogues de modes, devis, renseignements, etc. ; il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie à M. le Directeur des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

EXPÉDITIONS

Toutes les commandes de 25 fr. et au-dessus (sauf pour les lits, meubles), sont expédiées franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

AUCUNE AGENCE NI SUCCURSALE

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 80	85 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Petits pois, 1/2 b ^e 50, la b ^e 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50	— sans arrêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannais à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.